RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00318
Numéro SIREN : 523 324 770
Nom ou dénomination : ABBAYE DE SAINTE-CROIX

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2021 sous le numéro de dépôt 995

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
16 FEV. 2021
SALON-DE-PROVENCE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/10/2019 12			Exercice N-1 31/10/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	5 000		5 000	5 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	24 691	9 104	15 587	9 434
	Autres immobilisations corporelles	223 219	47 421	175 797	174 948
	Immobilisations en cours				4 583
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	550		550	500
	Total II	253 460	56 525	196 934	194 465
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	45 031		45 031	32 369
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 473		1 473	1 267
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	128 973	1 125	127 848	233 179
	Autres créances	1 423 764		1 423 764	1 270 499
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 787		4 787	12 259
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	17 754		17 754	18 115
	Total III	1 621 783	1 125	1 620 658	1 567 689
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 875 243	57 650	1 817 592	1 762 154

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/10/2019 12	Exercice N-1 31/10/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-281 014	-266 043
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-224 533	-14 972
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	-504 548	-280 014
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	78 790	62 717
	Provisions pour charges		
	Total III	78 790	62 717
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	20 900	3 062
	Emprunts et dettes financières diverses	434 114	288 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53 114	86 396
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 345 819	1 267 859
	Dettes fiscales et sociales	353 535	327 323
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 867	6 800
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	2 243 350	1 979 451
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 817 592	1 762 154
	(1) Dont à moins d'un an	2 243 350	1 979 451

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2019 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/10/2018 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 909 735		1 909 735	1 768 985
Chiffre d'affaires NET	1 909 735		1 909 735	1 768 985
Production stockée				
Production immobilisée			25 144	25 981
Subventions d'exploitation			344	1 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			65 624	15 062
Autres produits			12	116
Total des Produits d'exploitation (I)			2 000 859	1 811 144
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 479	2 636
Variation de stock (marchandises)			-206	-597
Achats de matières premières et autres approvisionnements			341 582	294 532
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-12 662	-4 453
Autres achats et charges externes *			744 891	738 519
Impôts, taxes et versements assimilés			40 487	34 493
Salaires et traitements			642 272	583 716
Charges sociales			180 025	153 614
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 661	18 090
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 125
Dotations aux provisions				
Autres charges			67 815	8 350
Total des Charges d'exploitation (II)			2 034 345	1 830 025
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-33 487	-18 881
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2019 12	Exercice N-1 31/10/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 003	1 175
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 003	1 175
2. Résultat financier (V-VI)	-2 003	-1 175
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-35 489	-20 056
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	819	15 975
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	819	15 975
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	114 140	10 396
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		175
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	78 790	3 119
Total VIII	192 930	13 690
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-192 111	2 285
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 067	-2 800
Total des produits (I+III+V+VII)	2 001 678	1 827 119
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 226 211	1 842 091
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-224 533	-14 972

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 817 592.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 909 735.45 Euros et dégageant un déficit de -224 533.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Comme attendu, les chiffres d'affaires hébergement et restauration sont en hausse par rapport à l'exercice précédent mais l'augmentation de certaines charges d'exploitation n'a pas permis de dégager un résultat d'exploitation satisfaisant.
La perte exceptionnelle est constituée de plusieurs litiges (fin du litige avec les copropriétaires de l'hôtel MONA LISA SAINTE VICTOIRE, paiement des redressements suite au contrôle URSSAF, prise en charge de dépenses liées au litige entre la SCI SALON SAINTE CROIX (le propriétaire des murs de l'Abbaye) et DG (l'ancien exploitant de l'Abbaye).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement notable n'est venu marquer les premiers mois de l'exercice. Le dossier juridique avec les salariés de l'ex exploitant de l'Abbaye a été plaidé le 26 novembre 2019 et mis en délibéré au 30 avril 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SAS ABBAYE DE SAINTE CROIX est depuis le 01 novembre 2014, membre du groupe fiscal constitué des dispositions de l'article 223-A du CGI. La société tête de groupe est la SAS GDE. La SAS GDE est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS ABBAYE DE SAINTE CROIX acquitte à la SAS GDE l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE 2018 d'un montant de 30 783 € a été affecté à l'amélioration de l'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 530		9 161
Installations générales agencements aménagements divers	62 851		3 596
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 865		21 906
Immobilisations corporelles en cours	4 583		
TOTAL	217 829		34 663
Prêts, autres immobilisations financières	500		550
TOTAL	500		550
TOTAL GENERAL	223 329		35 213

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 000	5 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			24 691	24 691
Installations générales agencements aménagements divers			66 447	66 447
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-0	156 771	156 771
Immobilisations corporelles en cours	4 583	0		
TOTAL	4 583	0	247 910	247 910
Prêts, autres immobilisations financières	500		550	550
TOTAL	500		550	550
TOTAL GENERAL	5 083	0	253 460	253 460

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 096	3 008		9 104
Installations générales agencements aménagements divers	10 749	7 714		18 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 018	16 940	0	28 958
TOTAL	28 864	27 662	0	56 525
TOTAL GENERAL	28 864	27 662	0	56 525

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 008				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 714				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 940				
TOTAL	27 662				
TOTAL GENERAL	27 662				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	42 611		42 611		
Autres provisions pour risques et charges	20 106	78 790	20 106		78 790
TOTAL	62 717	78 790	62 717		78 790

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 125				1 125
TOTAL	1 125				1 125
TOTAL GENERAL	63 842	78 790	62 717		79 915
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			62 717		
exceptionnelles		78 790			

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	550	550	
Clients douteux ou litigieux	1 277	1 277	
Autres créances clients	127 696	127 696	
Personnel et comptes rattachés	17 710	17 710	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
Taxe sur la valeur ajoutée	215 026	215 026	
Divers état et autres collectivités publiques	5 867	5 867	
Groupe et associés	30 783	30 783	
Débiteurs divers	1 154 095	1 154 095	
Charges constatées d'avance	17 754	17 754	
TOTAL	1 571 041	1 571 041	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	20 900	20 900		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 345 819	1 345 819		
Personnel et comptes rattachés	55 876	55 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 348	44 348		
Taxe sur la valeur ajoutée	189 993	189 993		
Autres impôts taxes et assimilés	63 318	63 318		
Groupe et associés	434 114	434 114		
Autres dettes	35 867	35 867		
TOTAL	2 190 236	2 190 236		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions		100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	1 473	1 267	206	
Approvisionnements				
- Matières premières	41 218	28 841	12 377	
- Autres approvisionnements	3 813	3 528	285	
Total I	46 504	33 636	12 868	
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 145 824
Total	1 145 824

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 735
Dettes fiscales et sociales	83 890
Total	96 624

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 754
Total	17 754

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	30 783		
Emprunts et dettes financières diverses	434 114		

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 003	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels divers	819	
Total	819	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités diverses	6 082	
- Condamnation Fuveau	40 411	
- Redressement Urssaf	18 953	
- Charges exceptionnelles diverses	48 694	
- DAP Risque exceptionnel	78 790	
Total	192 930	

Dossier N° 007570 en Euros

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/10/2015	31/10/2016	31/10/2017	31/10/2018	31/10/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes	100	100	100	100	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 083 572	1 565 355	1 633 238	1 768 985	1 909 735
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 957	-81 438	72 928	-1 936	-183 866
Impôts sur les bénéfices			-1 733	-2 800	-3 067
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-12 500	-74 927	40 258	-14 972	-224 533
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-19.57	-814.38	746.61	8.64	-1 807.99
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-125.00	-749.27	402.58	-149.72	-2 245.33
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	18	22	20	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	383 654	569 118	594 389	583 716	642 272
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	101 841	155 417	139 080	153 614	180 025

Expert On Demand

OPSIONE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS ILE DE FRANCE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ABBAYE DE SAINTE CROIX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Quartier du Val de Cuech
13300 SALON DE PROVENCE
RCS SALON DE PROVENCE 523 324 770

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2019

92, rue de Miromesnil 75008 Paris
Tél : 01 82 73 19 80 - secretariat@opsionegroup.com
Société par Actions Simplifiée au capital de 60 313 € - 409 967 130 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

A l'associé unique de la société ABBAYE DE SAINTE CROIX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abbaye de Sainte Croix relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative quant à la continuité d'exploitation liée à la situation négative des capitaux propres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie «Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons obtenu du Groupe Mona Lisa, l'assurance qu'il apporterait le confort nécessaire permettant de valider le respect du principe de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacent de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le commissaire aux comptes

Eric METZ

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/10/2019 12			Exercice N-1 31/10/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	5 000		5 000	5 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	24 691	9 104	15 587	9 434
	Autres immobilisations corporelles	223 219	47 421	175 797	174 948
	Immobilisations en cours				4 583
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	550		550	500
	Total II	253 460	56 525	196 934	194 465
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	45 031		45 031	32 369
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 473		1 473	1 267
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	128 973	1 125	127 848	233 179
	Autres créances	1 423 764		1 423 764	1 270 499
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 787		4 787	12 259
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	17 754		17 754	18 115
	Total III	1 621 783	1 125	1 620 658	1 567 689
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 875 243	57 650	1 817 592	1 762 154

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/10/2019 12	Exercice N-1 31/10/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-281 014	-266 043
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-224 533	-14 972
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	-504 548	-280 014
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	78 790	62 717
	Provisions pour charges		
	Total III	78 790	62 717
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	20 900	3 062
	Emprunts et dettes financières diverses	434 114	288 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53 114	86 396
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 345 819	1 267 859
	Dettes fiscales et sociales	353 535	327 323
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 867	6 800
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	2 243 350	1 979 451
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 817 592	1 762 154
	(1) Dont à moins d'un an	2 243 350	1 979 451

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2019 12			Exercice N-1 31/10/2018 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 909 735		1 909 735	1 768 985
Chiffre d'affaires NET	1 909 735		1 909 735	1 768 985
Production stockée				
Production immobilisée			25 144	25 981
Subventions d'exploitation			344	1 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			65 624	15 062
Autres produits			12	116
Total des Produits d'exploitation (I)			2 000 859	1 811 144
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 479	2 636
Variation de stock (marchandises)			-206	-597
Achats de matières premières et autres approvisionnements			341 582	294 532
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-12 662	-4 453
Autres achats et charges externes *			744 891	738 519
Impôts, taxes et versements assimilés			40 487	34 493
Salaires et traitements			642 272	583 716
Charges sociales			180 025	153 614
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 661	18 090
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 125
Dotations aux provisions				
Autres charges			67 815	8 350
Total des Charges d'exploitation (II)			2 034 345	1 830 025
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-33 487	-18 881
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2019 12	Exercice N-1 31/10/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 003	1 175
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 003	1 175
2. Résultat financier (V-VI)	-2 003	-1 175
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-35 489	-20 056
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	819	15 975
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	819	15 975
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	114 140	10 396
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		175
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	78 790	3 119
Total VIII	192 930	13 690
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-192 111	2 285
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 067	-2 800
Total des produits (I+III+V+VII)	2 001 678	1 827 119
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 226 211	1 842 091
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-224 533	-14 972

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 817 592.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 909 735.45 Euros et dégageant un déficit de -224 533.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Comme attendu, les chiffres d'affaires hébergement et restauration sont en hausse par rapport à l'exercice précédent mais l'augmentation de certaines charges d'exploitation n'a pas permis de dégager un résultat d'exploitation satisfaisant.
La perte exceptionnelle est constituée de plusieurs litiges (fin du litige avec les copropriétaires de l'hôtel MONA LISA SAINTE VICTOIRE, paiement des redressements suite au contrôle URSSAF, prise en charge de dépenses liées au litige entre la SCI SALON SAINTE CROIX (le propriétaire des murs de l'Abbaye) et DG (l'ancien exploitant de l'Abbaye).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement notable n'est venu marquer les premiers mois de l'exercice. Le dossier juridique avec les salariés de l'ex exploitant de l'Abbaye a été plaidé le 26 novembre 2019 et mis en délibéré au 30 avril 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SAS ABBAYE DE SAINTE CROIX est depuis le 01 novembre 2014, membre du groupe fiscal constitué des dispositions de l'article 223-A du CGI. La société tête de groupe est la SAS GDE. La SAS GDE est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS ABBAYE DE SAINTE CROIX acquitte à la SAS GDE l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE 2018 d'un montant de 30 783 € a été affecté à l'amélioration de l'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 530		9 161
Installations générales agencements aménagements divers	62 851		3 596
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 865		21 906
Immobilisations corporelles en cours	4 583		
TOTAL	217 829		34 663
Prêts, autres immobilisations financières	500		550
TOTAL	500		550
TOTAL GENERAL	223 329		35 213

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 000	5 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			24 691	24 691
Installations générales agencements aménagements divers			66 447	66 447
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-0	156 771	156 771
Immobilisations corporelles en cours	4 583	0		
TOTAL	4 583	0	247 910	247 910
Prêts, autres immobilisations financières	500		550	550
TOTAL	500		550	550
TOTAL GENERAL	5 083	0	253 460	253 460

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 096	3 008		9 104
Installations générales agencements aménagements divers	10 749	7 714		18 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 018	16 940	0	28 958
TOTAL	28 864	27 662	0	56 525
TOTAL GENERAL	28 864	27 662	0	56 525

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 008				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 714				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 940				
TOTAL	27 662				
TOTAL GENERAL	27 662				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	42 611		42 611		
Autres provisions pour risques et charges	20 106	78 790	20 106		78 790
TOTAL	62 717	78 790	62 717		78 790

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 125				1 125
TOTAL	1 125				1 125
TOTAL GENERAL	63 842	78 790	62 717		79 915
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			62 717		
exceptionnelles		78 790			

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	550	550	
Clients douteux ou litigieux	1 277	1 277	
Autres créances clients	127 696	127 696	
Personnel et comptes rattachés	17 710	17 710	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
Taxe sur la valeur ajoutée	215 026	215 026	
Divers état et autres collectivités publiques	5 867	5 867	
Groupe et associés	30 783	30 783	
Débiteurs divers	1 154 095	1 154 095	
Charges constatées d'avance	17 754	17 754	
TOTAL	1 571 041	1 571 041	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	20 900	20 900		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 345 819	1 345 819		
Personnel et comptes rattachés	55 876	55 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 348	44 348		
Taxe sur la valeur ajoutée	189 993	189 993		
Autres impôts taxes et assimilés	63 318	63 318		
Groupe et associés	434 114	434 114		
Autres dettes	35 867	35 867		
TOTAL	2 190 236	2 190 236		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions		100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	1 473	1 267	206	
Approvisionnements				
- Matières premières	41 218	28 841	12 377	
- Autres approvisionnements	3 813	3 528	285	
Total I	46 504	33 636	12 868	
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 145 824
Total	1 145 824

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 735
Dettes fiscales et sociales	83 890
Total	96 624

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 754
Total	17 754

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	30 783		
Emprunts et dettes financières diverses	434 114		

Société ABBAYE DE SAINTE CROIX
13300 SALON DE PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 003	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels divers	819	
Total	819	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités diverses	6 082	
- Condamnation Fuveau	40 411	
- Redressement Urssaf	18 953	
- Charges exceptionnelles diverses	48 694	
- DAP Risque exceptionnel	78 790	
Total	192 930	

Dossier N° 007570 en Euros

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/10/2015	31/10/2016	31/10/2017	31/10/2018	31/10/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes	100	100	100	100	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 083 572	1 565 355	1 633 238	1 768 985	1 909 735
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 957	-81 438	72 928	-1 936	-183 866
Impôts sur les bénéfices			-1 733	-2 800	-3 067
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-12 500	-74 927	40 258	-14 972	-224 533
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-19.57	-814.38	746.61	8.64	-1 807.99
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-125.00	-749.27	402.58	-149.72	-2 245.33
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	18	22	20	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	383 654	569 118	594 389	583 716	642 272
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	101 841	155 417	139 080	153 614	180 025

Expert On Demand

Greffe Tribunal de Commerce
Salon-de-Provence
Dépôt N° 9071995

ABBAYE DE SAINTE CROIX
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège social : Quartier du Val de Cuech
13300 SALON DE PROVENCE
523 324 770 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Et le onze février, 11h30

Monsieur Pierre BRECHARD, Président de la société et également Président de la Société GROUPE MONA LISA, société par actions simplifiée au capital de 3 200 000 € dont le siège social est situé 1330 avenue JRGG de la Lauzière – Bât C1 – EUROPARC PICHAURY – CS 60490 – 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° AIX EN PROVENCE 522 380 245,

Associé unique, propriétaire des 100 actions de 10 € composant la totalité du capital social de la société dénommée en tête des présentes,

S'est présenté au siège social de la société GROUPE MONA LISA - 1330 avenue JRGG de la Lauzière – Bât C1 – EUROPARC PICHAURY – CS 60490 – 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3.

Le Cabinet OPSIONE, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, est absent.

Il est déposé sur le bureau :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2019,
- La copie et le récépissé de dépôt de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Un exemplaire des statuts de la société.

L'associé unique a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2019,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat du Président.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 octobre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique donne à Monsieur Pierre BRECHARD, Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que la perte nette comptable de l'exercice s'élève à 224 533.39€, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices clos.

TROISIEME DECISION

L'associé unique relate ci-après les conventions intervenues directement ou indirectement entre la Société et l'associé unique ou son dirigeant, régulièrement autorisées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies sur l'exercice écoulé :

1°) Avenant n°1 à la Convention de prestations du 2 novembre 2013 (remplaçant la convention du 28 mars 2011 et ses avenants postérieurs) avec la société GROUPE MONA LISA, associé unique :

Nature des prestations : assistance à la gestion administrative, informatique, financière, comptable, technique et à l'exploitation.
Mode de rémunération : 2.5% du chiffre d'affaires annuel H.T.
(Hors assistance à l'exploitation)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 la société GROUPE MONA LISA a facturé à ce titre le montant H.T. de 47 743.39€.

Mode de rémunération de l'assistance à l'exploitation : refacturation des coûts salariaux liés (salaires, charges sociales afférentes, frais professionnels) majorés de 5 % correspondant aux moyens matériels mis en œuvre (informatique, logistique, téléphonie)

Montant HT facturé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 : 0€

2°) Avances en compte courant dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie du 1er octobre 2013 :

Montant de l'avance de la société GROUPE MONA LISA à la société : 434 113.97 €.
Montant H.T. des intérêts comptabilisés : 2 002.85 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique après avoir constaté que le mandat de Président de Monsieur Pierre BRECHARD vient à expiration avec la présente décision, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 octobre 2020.

Monsieur Pierre BRECHARD remercie l'associé unique de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner à nouveau. Il déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il ne tombe sous le coup d'aucune des causes d'incompatibilité ou de déchéance prévues par la loi pouvant lui interdire l'exercice desdites fonctions.

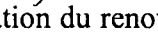
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Pierre BRECHARD, représentant de l'associé unique et Président de la société.

Pour la société GROUPE MONA LISA
Monsieur Pierre BRECHARD



Monsieur Pierre BRECHARD (*)

Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat de Président



(*) faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation du renouvellement de mes fonctions de Président »